



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 295, rue Rébec (Lot 1 576 865)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard du projet d'agrandissement résidentiel visant l'immeuble sis au 295, rue Rébec, sur le lot 1 576 865, ayant pour objet d'autoriser :

- Que la marge avant soit de 6,5 mètres, alors que la grille des usages et normes exige une marge avant minimale de 7,6 mètres;
- Que l'avant-toit faisant corps avec le bâtiment principal empiète de 2,3 mètres dans la marge avant, alors que le point 4 a) du tableau 125 permet un empiètement maximal de 2 mètres;
- Que l'avant-toit faisant corps avec le bâtiment principal se termine à une distance de 1,25 mètre de la ligne latérale gauche de terrain, alors que le point 4 b) du tableau 125 exige une distance minimale de 1,5 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 8 février 2022 à 19 h 30 en visioconférence.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant, avant 17 h le jour de la séance, ses questions ou commentaires par courriel à questioncm@ile-perrot.qc.ca ou par la poste à Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière, Ville de L'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Les personnes intéressées peuvent également assister à cette séance en direct en transmettant par écrit, au plus tard le jour de la séance à midi, une demande à cette fin et en y indiquant leur nom, adresse municipale et adresse courriel à l'adresse : questioncm@ile-perrot.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur les diverses procédures mises en œuvre pour la tenue des séances du conseil en situation de pandémie, veuillez consulter le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca et suivre le chemin d'accès suivant : La Ville > Conseil municipal > Coronavirus - Procédure séance du conseil.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 janvier 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière